

FICHE DE POSTE

CPD arts visuels

<p><u>Poste</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - BO n°18 du 02.05.96 - Loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation de l'école de la République - Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1^{er} juillet 2013 - Décret du 23 août 2013 sur le recrutement et la formation initiale - Arrêté du 22 août 2014 sur les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs stagiaires <p>→ Conseiller pédagogique à vocation départementale, → Poste ouvert aux enseignant-e-s du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF option arts visuels, → A défaut d'un CAFIPEMF avec l'option requise, un CAFIPEMF généraliste peut être accepté.</p> <p>Une solide expérience d'enseignement dans les 3 cycles sera appréciée. Membre de l'équipe départementale, le conseiller pédagogique est un enseignant maître-formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la mission. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'inspecteur.</p>
<p><u>Objectifs</u></p>	<p>Sous l'autorité de l'IEN en charge du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration de la qualité des enseignements, tant sur les aspects didactiques que pédagogiques dans le domaine de spécialité, - Mettre en œuvre la politique départementale dans le cadre des orientations nationales et académiques, - Contribuer au développement du PEAC, - Favoriser les partenariats culturels, - Contribuer à l'accompagnement et à la formation initiale et continue.
<p><u>Conditions d'exercice</u></p>	<p>Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.</p> <p>Il aura une très bonne maîtrise des outils informatiques et il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départemental, académique et national. Il sera amené à seconder l'IEN chargé du dossier dans ses missions d'information et de communication, d'animation et de formation, d'expertise et de concertation sur tous les sujets en rapport avec les arts visuels.</p>
<p><u>Missions</u></p>	<p>Membre de l'équipe départementale, il est nécessaire de disposer d'une bonne connaissance des missions et tâches de chacun des autres membres des équipes de circonscription pour s'inscrire efficacement dans la préparation et la mise en œuvre d'actions conjointes.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants qui le nécessitent ou qui en font la demande, - Se positionner comme partenaire essentiel de la formation des enseignants du 1^{er} degré, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement-apprentissage. - Intervenir en formation initiale et continue, - En tant que spécialiste en conseil pédagogique, accomplir des tâches administratives liées au programme de travail départemental, académique et national (ADAGE), - Accompagner et suivre les projets innovants.
<p><u>Activités</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il reçoit la pleine responsabilité d'actions et de suivi de dossiers dont il est amené à rendre compte à l'IEN, - Il peut seconder l'IEN dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs, - Il assure le suivi des néo-titulaires et l'accompagnement pédagogique des enseignants dans des situations ou projets particuliers, - Il aide les équipes pédagogiques à la réalisation et au suivi des projets d'école et de territoire. Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques, - Il participe activement à l'organisation et à la conduite des animations pédagogiques et des stages de formation continue, - Au plan départemental, il est associé à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes de réflexion thématique, - Il apporte son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels (CAFIPEMF, CAPPEI), - Il peut être convoqué en tant que concepteur de sujets et membre des commissions lors d'examens ou de concours.
<p><u>Compétences et qualités requis</u></p>	<p><u>Deux aspects essentiels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La loyauté vis-à-vis de l'Institution, - La capacité à faire preuve de solides qualités en communication et en relations humaines. <p><u>Compétences générales attendues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à travailler en équipe, - Connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, respect de la discrétion, - La compréhension des enjeux, le traitement et la gestion de l'information nécessitent également de savoir identifier les priorités, de savoir s'organiser, de faire preuve de rigueur dans la gestion de l'écrit et dans sa présentation, - Bonne maîtrise de l'outil informatique.
<p><u>Personnes à contacter</u></p>	<p>Mme RYBAKOWSKI, IEN de la circonscription de Auch Nord ien32-auch-nord@ac-toulouse.fr ou 05.67.76.51.62</p>